

RENTRÉE 2026

INSCRIPTIONS SCOLAIRES DES ENFANTS NÉS EN 2023

DU 23 FÉVRIER AU 3 AVRIL 2026
SAUF LES JEUDIS MATIN

Pour limiter votre attente au guichet, prenez rendez-vous
au 04 50 96 69 00 ou sur www.rendezvousonline.fr



En septembre 2026, votre enfant va entrer à **l'école maternelle** de votre quartier. Avant de rencontrer la directrice ou le directeur de sa future école, **vous devez procéder OBLIGATOIREMENT à son inscription administrative.**

Pour cela, vous devrez vous rendre au service « **Guichet Unique** » de la **Mairie de Cluses** muni :

POUR LE SCOLAIRE :

- de votre livret de famille,
- d'une pièce d'identité (Parents)
- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- d'un justificatif de garde d'enfant en cas de séparation ou divorce des parents (extrait de jugement...),

POUR LE PÉRISCOLAIRE :

- de votre dernier avis d'imposition,
- de l'attestation du dernier quotient familial CAF,
- du carnet de santé à jour,
- des certificats médicaux si allergies, intolérances alimentaires ou autres.